



Saison 2025/2026 Procès-Verbal N°21

Comité de Direction

Réunion du Vendredi 26 juin 2026

(Par Messagerie)

Présidence : Pascal PERRET.

Présents : Romaric ANDRÉ, Claude BARRÉ, Vincent CALLICO, Geneviève CHARRIER, Yann CHAUVEL, Christophe CHESNAIS, Michel ÉLOY, Philippe FERRÉ, Yohann FOUASSIER, Anne-Sophie FOUCHER, Sébastien GEUSSELIN, Marie-Claude HOUDAYER, René JOUINEAUX, Alexis MARTEL, Pascal PINÇON, Jean-Noël PICOT et Anthony RAYMONDE.

ORDRE DU JOUR

Le secrétariat de la séance est assuré par Christophe CHESNAIS.

- Adoptions des classements des Championnats de District.
- Rappel des dispositions particulières au District de la Mayenne.

1 - DISTRICT

1.1 – Classements :

- Sur proposition de la Commission d'Organisation des Compétitions, le Comité de Direction prend connaissance des différents classements des Championnats de District. Sous réserve de procédure en cours, celui entérine les classements. [\(Voir Annexe 1\)](#)

1.2 – Dispositions Particulières :

- Le Comité de Direction rappelle que les Règlements des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins établis par la Ligue des Pays de la Loire s'appliquent aux championnats du District de la Mayenne.
À l'exception des dispositions particulières suivantes votées par le Comité de Direction.

Ententes

Procès-verbal n°1 du Bureau du Comité de Direction du 25 Juillet 2022

ENTENTES JEUNES

- Pour les catégories jeunes, une entente ne peut être composée au maximum que de 5 clubs.

ENTENTES SENIORS

- Les clubs peuvent s'engager en entente seniors en D3 et/ou D4. Une seule entente en seniors est autorisée par club. Cette entente doit être la dernière équipe du club.
- Une entente en seniors et vétérans ne peut être composée que de 2 clubs maximum.
- Deux clubs en proximité sur 2 départements limitrophes peuvent constituer une entente.
- Une équipe en entente en D4 peut accéder à la D3. Au contraire, une entente en D3 n'a pas la possibilité d'accéder à la D2.
- En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre (l'un des autres) club(s) constituant(s).

ENTENTES SENIORS FÉMININES

Procès-verbal n°2 du Bureau du Comité de Direction du 26 Juillet 2025

- Une équipe senior féminine en entente peut participer à l'ensemble des compétitions de District. Une seule entente en seniors est autorisée par club. Cette entente doit être la dernière équipe du club.
- Une entente en seniors ne peut être composée que de 2 clubs maximum.
- Deux clubs en proximité sur 2 départements limitrophes peuvent constituer une entente.
- Une équipe en entente en D1 ne peut pas accéder au Championnat Régional.
- En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre (l'un des autres) club(s) constituant(s).

Joueurs remplaçant -Arbitre Assistant

Procès-verbal n°6 du Bureau du Comité de Direction du 29 Novembre 2022

- Pour les rencontres de Championnats D3 et D4, et uniquement que ceux ceux-ci, un joueur remplaçant peut officier en tant qu'arbitre assistant. Lire les modalités d'application en suivant le lien. [Lire ici !](#)

Vétérans

Procès-verbal n°3 du Comité de Direction du 27 Août 2024

- Un joueur de 30 ans (né avant 1996 pour la saison 2025-2026) a la possibilité de jouer en Vétéran s'il ne possède que la licence « Loisir » et uniquement que cette licence « Loisir ». Un joueur qui possède une autre licence « libre » ne peut pas prétendre à cette dérogation.
- ***Précision joueur né avant 1997 pour la saison 2026-2027.***

Licence

Procès-verbal n°12 du Comité de Direction du Mardi 2 Mai 2023 :

- Le Comité de Direction décide, à l'unanimité des membres présents, qu'à compter de la saison 2023-2024, que tout joueur inscrit sur feuille de match d'une rencontre de Futsal devra être en possession d'une licence spécifique « Futsal ». Par conséquent, tout licencié possédant déjà une licence « Libre » ou « Loisir » devra, aussi, avoir cette licence « Futsal » pour être qualifié à disputer une rencontre de Futsal. »

Le Président du District
Pascal PERRET



Le Secrétaire Général
Christophe CHESNAIS





Saison 2025/2026
Procès-Verbal N°21

Comité de Direction
Réunion du Vendredi 26 juin 2026
(Par Messagerie)

Annexe 1



CLASSEMENT
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 1

Groupe A

Sous réserve d'éléments nouveaux des éventuels recours et procédures en cours

	Joués	Points	Quotient
1 MÉRAL/COSSÉ US 2	22	47	2,14
2 FORCÉ US 1	22	40	1,82
3 ANDOUILLE AMS 1	22	39	1,77
4 ST GEORGES BUTTAVENT V. 1	22	32	1,45
5 FC LASSAY – LE HORPS 1*	22	28	1,27
6 LAVAL JS MAGHREB 1*	22	28	1,27
7 LAVAL BOURNY AS 2	22	27	1,23
8 FC DU CRAONNAIS 2	22	26	1,18
9 MESLAY DU MAINE AS **	22	25	1,14
10 AMBRIERES CIGNÉ FC 2 (1) **	22	25	1,14
11 CHANGÉ US 3 **	22	25	1,14
12 MAYENNE STADE FC 3	22	24	1,09

*Départage suivant l'article 11.a des règlements des compétitions LFPL

**Départage suivant l'article 11.b des règlements des compétitions LFPL

Accessions au niveau supérieur

Rétrogradations au niveau inférieur

(1) *Rétrogradation au niveau inférieur* Sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en



CLASSEMENT CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 1

Groupe B

Sous réserve d'éléments nouveaux des éventuels recours et procédures en cours

	Joués	Points	Quotient
1 CHATEAU GONTIER ANC. 3 (a)	22	45	2,05
2 ST OUEN DES TOITS H. 1	22	42	1,91
3 ST JEAN/MAYENNE US 1 (b)	22	40	1,82
4 PAYS DE JUHEL US 1**	22	35	1,59
5 CHATEAU GONTIER FC 2 **	22	35	1,59
6 LOUVERNÉ SPORTS 2	22	32	1,45
7 ARON US 1	22	31	1,41
8 ÉVRONNAIS CA 2	22	30	1,36
9 LE BOURGNEUF AMS 1	22	27	1,23
10 CHANTRIGNÉ US 1 (1)	22	25	1,14
11 AZÉ ES 1	22	24	1,14
12 JAVRON FC AISNE 1	22	11	0,50

**Départage suivant l'article 11.b des règlements des compétitions LFPL

Accessions au niveau supérieur

Rétrogradations au niveau inférieur

(1) Rétrogradation au niveau inférieur Sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours"

(a) pas d'accession car une équipe du club au niveau supérieur

(b) pas d'accession article 9 des règlements des compétitions LFPL

CLASSEMENT
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 2



Groupe A

Sous réserve d'éléments nouveaux des éventuels recours et procédures en cours

		Joués	Points	Quotient
1	CONTEST ST BAUELLE AS 2	22	54	2,45
2	ST FRAIMBAULT AJS 1	22	50	2,27
3	MONTSURS USCP 2	22	41	1,86
4	ARGENTRÉ US 1	22	38	1,73
5	MOULAY SPORTS 1	22	29	1,32
6	BAZOGE MONTPINCON US 1	22	28	1,27
7	ARON US 2	22	27	1,23
8	COMMER EB 1 *	22	26	1,18
9	LE GENEST US 1*	22	26	1,18
10	PAYS DE JUHEL US 2	22	24	1,09
11	MARCILLÉ-CHAPELLE ES 1	22	22	1,00
12	FC LASSAY-LE HOPRS 2	22	12	0,55

*Départage suivant l'article 11.a des règlements des compétitions LFPL

Accession au niveau supérieur

Rétrogradations au niveau inférieur

CLASSEMENT
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 2



Groupe B

Sous réserve d'éléments nouveaux des éventuels recours et procédures en cours

	Joués	Points	Quotient
1 ERNÉE 2	22	47	2,14
2 JUVIGNÉ Les Bleuets 1	22	45	2,05
3 ST PIERRE DES LANDES CS 1	22	38	1,73
4 LA DORÉE AS 1 *	22	36	1,64
5 LANDIVY PONTMAIN FC 1 *	22	36	1,64
6 BRÉCÉ GORRON FC 1	22	35	1,59
7 ANDOUILLE AMS 2	22	33	1,50
8 ST OUEN DES TOITS H. 2	22	32	1,45
9 LOUVERNÉ SPORTS 3	22	31	1,41
10 LARCHAMP LMFC 1	22	27	1,23
11 LE BOURGNEUF AMS 2	22	14	0,64
12 OISSEAU AS 1	22	1	0,05

*Départage suivant l'article 11.a des règlements des compétitions LFPL

Accession au niveau supérieur

Rétrogradation au niveau inférieur

CLASSEMENT
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 2



Groupe C

Sous réserve d'éléments nouveaux des éventuels recours et procédures en cours

	Joués	Points	Quotient
1 L'HUISSERIE ASL 1	22	59	2,68
2 QUELAINES ES 1	22	57	2,36
3 CHEMAZÉ AS 1	22	51	2,32
4 LAIGNÉ LOIGNÉ A. 2	22	36	1,64
5 BONCHAMP ES 3	22	33	1,50
6 US CHANGÉ 4 (2)	22	24	1,41
7 RUILLE LOIRON FC 1*	22	22	1,00
8 CHATEAU GONTIER FC 3*	22	22	1,00
9 ASTILLÉ-COSMES FC 1*	22	22	1,00
10 FC SOM 1	22	21	0,95
11 BALLOTS US 1 (1)	22	19	0,86
12 LAVAL AS PTT 2	22	10	0,45

* Départage suivant l'article 11.a des règlements des compétitions LFPL

Accession au niveau supérieur

Rétrogradation au niveau inférieur

(1) Rétrogradation au niveau inférieur Sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours"

(2) Rétrogradation au niveau inférieur, équipe du club de la division supérieure rétrogradée

CLASSEMENT
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 2



Groupe D

Sous réserve d'éléments nouveaux des éventuels recours et procédures en cours

		Joués	Points	Quotient
1	VILLIERS CHARLEMAGNE US 1****	20	43	2,15
2	BALLÉE ALSP 1****	20	43	2,15
3	AHUILLE AL 1	20	42	2,10
4	ST BERTHEVIN US 2	20	41	2,05
5	SOULGÉ LOUVIGNÉ FC 2	20	30	1,50
6	VOUTRÉ CA 1	20	26	1,30
7	SC ANJOU 1	20	25	1,25
8	CHATEAU GONTIER ANC. 4	20	22	1,10
9	ENTRAMMES US 2	20	18	0,90
10	NUILLÉ SPORTS 1 (1)	20	17	0,85
11	MESLAY DU MAINE AS 2	20	9	0,45
12	LAVAL OUTREMER 1			

****Départage suivant l'article 11.e des règlements des compétitions LFPL

Accession au niveau supérieur

Rétrogradation au niveau inférieur

(1) Rétrogradation au niveau inférieur Sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours"

CLASSEMENT
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 3
Groupe A



Sous réserve d'éléments nouveaux des éventuels recours et procédures en cours

	Joués	Points	Quotient
1 CONTEST ST BAUELLE AS 3	18	44	2,44
2 AMBRIERES CIGNÉ FC 3	18	42	2,39
3 PRÉ EN PAIL US 1	18	37	2,06
4 ST PIERRE DES NIDS AS 1	18	34	1,89
5 JAVRON FC AISNE 2	18	30	1,67
6 CHANTRIGNÉ US 2	18	18	1,00
7 LE PAS SPORTS 1	18	17	0,94
8 PAYS DE JUHEL US 3	18	13	0,72
9 VAUTORTE AS 1	18	9	0,50
10 PARIGNÉ/BRAYE US 1	18	7	0,39

Accession au niveau supérieur
Rétrogradation au niveau inférieur



CLASSEMENT CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 3

Groupe B

Sous réserve d'éléments nouveaux des éventuels recours et procédures en cours

	Joués	Points	Quotient
1 DÉSERTINES US 1 (a)	18	46	2,56
2 PLACÉ FC 1 (b)	18	36	2,00
3 LA BACONNIERE AS 1	18	34	1,89
4 LAVAL US 2*	18	28	1,56
5 FOUGEROLLES US 1*	18	28	1,56
6 ST DENIS DE GASTINES JG 1	18	26	1,44
7 BRÉCÉ GORRON FC 2	18	19	1,06
8 ST GEORGES BUTTAVENT V. 2	18	18	1,00
9 LANDIVY PONTMAIN FC 2	18	13	0,72
10 Ent. ST PIERRE DES LANDES 2	18	9	0,50

* Départage suivant l'article 11.a des règlements des compétitions LFPL

[Accession au niveau supérieur](#)

[Rétrogradation au niveau inférieur](#)

(a) Interdiction de montée en raison de la situation vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage

(b) Interdiction de montée en raison de la situation vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage et équipe qui avait demandé à évoluer au niveau inférieur



CLASSEMENT
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 3
Groupe C

Sous réserve d'éléments nouveaux des éventuels recours et procédures en cours

		Joués	Points	Quotient
1	ST BERTHEVIN US 3 (a)	18	51	2,83
2	LAVAL BOURNY AS 3*	18	36	2,00
3	MONTENAY ASO 2*	18	36	2,00
4	LOUVERNÉ SPORTS 4*	18	24	1,33
5	CHAILLAND FC 1*	18	24	1,33
6	BIGOTTIERE ALEXAIN 1	18	22	1,22
7	LE GENEST US 2	18	17	0,94
8	BONCHAMP ES 4	18	14	0,78
9	ANDOUILLÉ AMS 3	18	12	0,67
10	JUVIGNÉ LES BLEUETS 2	18	10	0,50

*Départage suivant l'article 11.a des règlements des compétitions LFPL

Accession au niveau supérieur

Rétrogradation au niveau inférieur

(a) pas d'accession car une équipe du club au niveau supérieur



CLASSEMENT
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 3

Groupe D

Sous réserve d'éléments nouveaux des éventuels recours et procédures en cours

		Joués	Points	Quotient
1	US ST PIERRE PORT BRILLET 2	18	43	2,39
2	L'HUISSERIE ASL 2**	18	40	2,22
3	MÉRAL COSSÉ US 3**	18	40	2,22
4	AHUILLE AI 2	18	32	1,78
5	LAVAL JS MAGHREB 2	18	29	1,61
6	MONTJEAN FC 1	18	27	1,50
7	CUILLÉ-ST POIX A 1	18	16	0,89
8	ST OUEN DES TOITS H. 3	18	14	0,78
9	COURBEVEILLE CS 1	18	12	0,67
10	NUILLÉ SPORTS 2	18	00	

**Départage suivant l'article 11.b des règlements des compétitions LFPL

Accession au niveau supérieur

Rétrogradation au niveau inférieur



CLASSEMENT
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 3

Groupe E

Sous réserve d'éléments nouveaux des éventuels recours et procédures en cours

	Joués	Points	Quotient
1 CONGRIER AS 1	16	29	2,44
2 QUELAINES ES 2**	16	31	1,94
3 FC DU CRAONNAIS 3**	16	31	1,94
4 RENAZÉ/ST SATURNIN 1	16	28	1,75
5 CHAPELLE CRAONNAISE AS 1	16	26	1,63
6 CHEMAZÉ AS 2	16	17	1,06
7 SIMPLÉ-MARIGNÉ US 1	16	14	0,88
8 BOUCHAMPS LES CRAON AMS 1	16	10	0,63
9 ATHÉE US 1	16	6	0,38
10 LA ROUAUDIÈRE AS 1	FG	0	

**Départage suivant l'article 11.b des règlements des compétitions LFPL

Accession au niveau supérieur

Rétrogradation au niveau inférieur

CLASSEMENT
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 3



Groupe F

Sous réserve d'éléments nouveaux des éventuels recours et procédures en cours

	Joués	Points	Quotient
1 ST DENIS D'ANJOU US 2	18	46	2,56
2 FROMENTIERES US 1	18	41	2,28
3 GREZ EN BOUERE AS 1	18	32	1,78
4 AZÉ ES 2	18	30	1,67
5 BALLÉE ALSP 2	18	28	1,56
6 MÉNIL FC 1	18	27	1,50
7 VILLIERS CHARLEMAGNE 2	18	22	1,22
8 ARGENTON NOTRE DAME AS 1	18	17	0,94
9 CHATEAU GONTIER FC 4	18	8	0,44
10 ST BRICE AS 1	18	4	0,22

Accession au niveau supérieur

Rétrogradation au niveau inférieur



CLASSEMENT
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 3
Groupe G

Sous réserve d'éléments nouveaux des éventuels recours et procédures en cours

	Joués	Points	Quotient
1 LAVAL FA 1	18	49	2,72
2 FORCÉ US 2	18	32	1,78
3 MONTSURS USCP 3	18	30	1,67
4 ARGENTRÉ US 2	18	27	1,50
5 MAISONCELLES ES 1	18	25	1,39
6 LA CHARNIE FC 1	18	24	1,33
7 VOUTRÉ CA 2	18	23	1,06
8 VAIGES AS 2	18	20	1,11
9 CHATRES LA FORET AS 1	18	15	0,83
10 BAZOUGERS FC 1	18	8	0,44

Accession au niveau supérieur

Rétrogradation au niveau inférieur



CLASSEMENT
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 3
Groupe H

Sous réserve d'éléments nouveaux des éventuels recours et procédures en cours

	Joués	Points	Quotient
1 VAUDAIGU FC 1	18	42	2,33
2 MARTIGNÉ S/MAYENNE AS 2	18	36	2,00
3 ST GERMAIN LE FX FC 1*	18	33	1,83
4 ST GERMAIN LA VALLÉE D'ORTHE 1*	18	33	1,83
5 ARON US 3	18	27	1,50
6 GRAZAY AS 1	18	24	1,33
7 ÉVRONNAIS CA 3	18	21	1,17
8 PARNÉ/ROC AS 2	18	18	1,00
9 STE GEMMES SPORTS 1	18	6	0,33
10 LAVAL ASPTT 3	18	5	0,28

*Départage suivant l'article 11.a des règlements des compétitions LFPL

Accession au niveau supérieur

Rétrogradation au niveau inférieur

CLASSEMENT
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 4
Groupe A

Sous réserve d'éléments nouveaux des éventuels recours et procédures en cours

	Joués	Points	Quotient
1 AMBRIERES CIGNÉ FC 4 (a)	16	34	2,13
2 ST MARS SUR COLMONT US 1	16	32	2,00
3 DÉSSERTINES US 2	16	27	1,69
4 ST FRAIMBAULT AJS 3	16	26	1,63
5 ST DENIS DE GASTINES JG 2	16	21	1,31
6 FOUGEROLLES US 2	16	20	1,25
7 BRÉCÉ GORRON FC 3	16	15	0,94
8 LE PAS SPORTS 2***	16	13	0,81
9 LA DORÉE AS 2***	16	13	0,81
10 PARIGNÉ S/BRAYE US 2	FG		
11 OISSEAU AS 2	FG		

***Départage suivant l'article 11.c des règlements des compétitions LFPL

[Accession au niveau supérieur](#)

(a) pas d'accession car une équipe du club au niveau supérieur



CLASSEMENT
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 4
Groupe B

Sous réserve d'éléments nouveaux des éventuels recours et procédures en cours

	Joués	Points	Quotient
1 ST FRAIMBAULT AJS 2	20	46	2,30
2 LOUPFOUGERES FC 1	20	36	1,80
3 MARCILLÉ CHAPELLE ES 2***	20	34	1,70
4 GRAZAY AS 2***	20	34	1,70
5 ST PIERRE DES NDS AS 2	20	27	1,35
6 ST GERMAIN VALLÉE D'ORTHE 2	20	24	1,20
7 FC LASSAY-LE HORPS 3	20	23	1,15
8 ENT. PRÉ EN PAIL 2*	20	22	1,10
9 JAVRON FC AISNE 3*	20	22	1,10
10 ARON US 4	20	12	0,60
11 MONTSURS USCP 5	20	9	0,45

*Départage suivant l'article 11.a des règlements des compétitions LFPL

***Départage suivant l'article 11.c des règlements des compétitions LFPL

[Accession au niveau supérieur](#)



CLASSEMENT
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 4
Groupe C

Sous réserve d'éléments nouveaux des éventuels recours et procédures en cours

	Joués	Points	Quotient
1 SOULGÉ LOUVIGNÉ FC 3	22	60	3,00
2 NEAU AS 1	22	50	2,50
3 CONTEST/ST BAUELLE AS 4	22	44	2,00
4 ST JEAN/MAYENNE US 2**	22	39	1,77
5 LOUVERNÉ SPORTS 5**	22	39	1,77
6 VAUDAIGU FC 2	22	31	1,41
7 FC LASSAY-LE HORPS 3	22	25	1,14
8 MÉZANGERS AS 1	22	21	0,95
9 COMMER EB 2**	22	18	0,82
10 Ent. MARTIGNÉ/MOULAY 3**	22	18	0,82
11 BAZOGE MONTPINCON US 2	22	13	0,59
12 VOUTRÉ CA 3	22	2	0,09

**Départage suivant l'article 11.b des règlements des compétitions LFPL

[Accession au niveau supérieur](#)



CLASSEMENT
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 4
Groupe D

Sous réserve d'éléments nouveaux des éventuels recours et procédures en cours

En raison d'anomalies informatiques, tous les résultats des rencontres n'ont pas été enregistrés ce qui entraînent des incohérences dans le classement mais qui n'ont pas d'influence sur l'équipe en position d'accession.

	Joués	Points	Quotient
1 LAVAL FA 2	19	51	2,68
2 LAIGNÉ LOIGNÉ A. 3	20	46	2,30
3 SC ANJOU 2	20	41	2,05
4 ST DENIS D'ANJOU US 3	20	37	1,85
5 ST FORT AS 1	20	36	1,80
6 Ent. BALLÉE 3	20	24	1,20
7 MESLAY DU MAINE AS 3	20	22	1,10
8 Ent. QUELAINES/LA CHAPELLE C. 4	20	16	0,80
9 FC SOM 3	20	13	0,65
10 MÉNIL FC 2	20	12	0,60
11 Ent. AZÉ 3	19	10	0,53
12 ASTILLÉ-COSMES FC 3	FG		

Accession au niveau supérieur



CLASSEMENT
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 4
Groupe E

Sous réserve d'éléments nouveaux des éventuels recours et procédures en cours

	Joués	Points	Quotient
1 BALLOTS US 2 (a)	20	43	2,15
2 LAVAL JS MAGHREB 3 (b)	20	42	2,10
3 QUELAINES ES 3 (b)	20	36	1,80
4 ENTRAMMES US 3** (b)	20	34	1,70
5 MÉRAL-COSSÉ US 4** (b)	20	34	1,70
6 FC SOM 2	20	33	1,65
7 ASTILLÉ-COSMES FC 2	20	31	1,55
8 LIVRÉ LA TOUCHE US 1	20	23	1,15
9 CONGRIER AS 2	20	13	0,65
10 MONTJEAN FC 2	20	9	0,45
11 Ent. CHEMAZÉ 3	20	2	0,10
12 CHAPELLE CRAONNAISE AS 2	FG		

Accession au niveau supérieur

**Départage suivant l'article 11.b des règlements des compétitions LFPL

(a) pas d'accession car une équipe du club de la division supérieure rétrogradée

(b) pas d'accession car une équipe du club au niveau supérieur

CLASSEMENT
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 4
Groupe F



Sous réserve d'éléments nouveaux des éventuels recours et procédures en cours

		Joués	Points	Quotient
1	ST BERTHEVIN US 4 (a)	16	44	2,75
2	CHALONS DU MAINE AS 1	16	40	2,50
3	LAVAL US 3	16	35	2,19
4	LE BOURGNEUF AMS 3	16	21	1,31
5	Ent. RUILLE/LOIRON 2	16	15	0,94
6	LA BACONNIERE AS 2	16	14	0,88
7	Juvigné Les Bleuets 3	16	13	0,81
8	ST GEORGES BUT. V 3	16	8	0,50
9	BIGOTTIERE ALEXAIN 2	16	5	0,31
10	Ent. MONTENAY CHAILLND 3	FG		

[Accession au niveau supérieur](#)

(a) pas d'accession car une équipe du club au niveau supérieur